

PROVINCE DE QUÉBEC39^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 2 DÉCEMBRE 2010**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 2 décembre 2010

Aujourd'hui, à quinze heures vingt-trois minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 109 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- n° 122 Loi modifiant la Loi sur le bâtiment concernant principalement la modernisation des normes de sécurité
- n° 124 Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.